



LES JURISTES CONSULTANTS INDEPENDANTS SUR INTERNET

publié le **05/06/2010**, vu **10876 fois**, Auteur : [Actudroit](#)

Je viens de voir une aberration sur plusieurs sites internet, des personnes ayant fait des études de droit se sont inscrites au Registre du Commerce comme juriste consultant indépendant et rédacteur en droit social ou droit de la consommation.

Ces personnes sont dans l'illégalité totale, et proposent des consultations juridiques alors que seuls les avocats sont habilités à donner des consultations juridiques selon la loi de 1991, les avocats ont le monopole

Il s'agit de l'exercice illégale de la profession de conseil juridique qui est un délit pénal sanctionné par de fortes amendes et des peines d'emprisonnement.

Quant à l'article ou au billet sur le juriste avec le statut d'auto-entrepreneur, cela n'est pas possible et serait illégale,

Il existe toutefois la solution du portage salarial pour les juristes qui souhaitent travailler en indépendant en ayant les avantages du salarié.